

Poste à pourvoir Chargé(e) de développement

Profil

Niveau IV échelon 1 de la Convention Collective des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL)
Permis B obligatoire
Bonnes connaissances en halieutisme, en organisation du loisir pêche et en réglementation
Connaissances en écologie des milieux aquatiques
Compétences en gestion de projet et aptitude au travail en équipe
Rigueur et qualité dans l'organisation du travail
Qualités rédactionnelles et aisance à l'oral

Conditions

CDI (38h avec RTT)
Statut non cadre
Niveau Bac+2 ou plus requis
BPJEPS « Pêche de Loisir » et expérience en SAPL appréciés
Déplacements dans tout le département à prévoir
Travail ponctuel les week-ends et jours fériés ou en horaires décalés
Rémunération selon la grille de la convention des SAPL
Prise de poste dès que possible

Missions et activités du poste

Mission principale : mettre en œuvre les actions de développement du loisir pêche

Activités principales du poste :

- Instruire et mettre en œuvre des projets liés à l'halieutisme
 - o Réalisation de projets et dossiers en lien notamment avec la réglementation de la pêche, les aménagements spécifiques, les accès aux berges et la promotion des parcours.
- Communiquer
 - o Actualiser et faire vivre les outils de communication et de promotion (presse, web), communiquer auprès des médias et des partenaires sur les actions fédérales.
- Participer à la mise en œuvre d'animations
 - o Participer à l'organisation et à la réalisation du programme d'animations et d'évènements,
 - o Participer à des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques auprès des différents publics.
- Participer à la mise en place et l'animation des Projets Associatifs des AAPPMA

La/le chargé(e) de développement travaille sous l'autorité du Directeur, en collaboration avec les responsables de pôle et en lien direct avec l'autre chargé de développement.

Curriculum Vitae et lettre de motivation à adresser à M. le Directeur par mail avec l'objet « Recrutement Chargé de développement » à l'adresse suivante n.meynard@peche-54.fr ou par courrier au siège de la Fédération.

Réception des candidatures avant le 28 février 2023 à 17h.